

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 21 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

**Suppléants présents :**

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

**Titulaires absents excusés :**

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

**N°21.06.2023-03 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION D OBJECTIFS 2022-2025**

Madame la Présidente explique que les associations signataires de la convention d'objectifs ont transmis, conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention d'objectifs les éléments comptables se rapportant aux résultats de l'année 2022 ainsi que les éléments comptables se rapportant au budget prévisionnel de l'année 2023.

Elles ont été reçues par la Présidente et par les vice-présidents pour exposer leur demande de subvention.

Par ailleurs conformément à ce qu'il avait été décidé lors du vote du budget primitif, il leur a été proposé de présenter des demandes de subvention d'investissement portant sur biens matériels, des logiciels ou des études,

L'ensemble de ces demandes de subventions de fonctionnement ou d'investissement a été examiné lors du bureau communautaire du 6 juin 2023 qui a fait les propositions suivantes :

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

| TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ | ASSOCIATIONS                                    | SUBVENTION 2022 (PART SIVOM) | SUBVENTION 2023  |
|-------------------------------|---|------------------------------|------------------|
| PETITE ENFANCE                | Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne » | 80 378 €                     | 80 378 €         |
| ACCUEILS PÉRISCOLAIRES        | Couffé Animation Rurale (CAR)                   | 4 531 €                      | 4 531 €          |
|                               | Accueil Enfance Le Cellier                      | 13 155 €                     | 13 155 €         |
| ACCUEILS DE LOISIRS           | Couffé Animation Rurale (CAR)                   | 9 129 €                      | 12 000 €         |
|                               | Accueil Enfance Le Cellier                      | 11 705 €                     | 11 705 €         |
| ANIMATION JEUNESSE            | Couffé Animation Rurale (CAR)                   | 16 875 €                     | 19 000 €         |
| <b>Versement total</b>        |   | <b>135 773 €</b>             | <b>140 769 €</b> |

## SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

|                        | objet  | Somme globale demandée | SUBVENTION D INVESTISSEMENT 2023  |
|------------------------|--|------------------------|---|
| PPJV                   | Mobilier crèche : tables et chaises repas assises ergonomiques<br>vestiaire enfants à casier<br>lave vaisselle en plus<br>Achat mobilier de rangement bureau   | 6 500 €                | <b>2800 €</b><br>Priorisation sur le matériel qui a réelement besoin d'un renouvellement : chaises des enfants  |
| Accueil Enfance        | Ordinateur et imprimante (pour l'équipe)<br>renouvellement ordinateur Direction<br>bureau elevateur direction  | 4 189.36 €             | <b>4100 €</b><br>Réponse à la demande à hauteur de ce qui correspond à la partie réelle concernant la direction.  |
| CAR                    | Matériel informatique et numérique (serveur avec sauvegarde, copieur, imprimante 3D projets jeunes, sono portable)<br>Matériel de cuisine (frigo camp, lave verre, plaque à induction, crêpes party et gaufrier)<br>Matériel sportif (200 €) | 5 260 €                | <b>3 100 €</b><br>pour l'achat d'un serveur, d'un copieur et d'un frigo de camp<br>concernant les autres demandes, elles pourront faire l'objet d'opération autofinancement |
| <b>TOTAL demandé :</b> |  | <b>15 949 €</b>        | <b>TOTAL attribué : 10 000 €</b>  |

**Vu**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

- La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,
- La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- Le budget de l'exercice en cours.
- la délibération 2022-25 du 22 juin 2022 validant pour la période 2022-2025 les conventions d'objectifs conclues avec les associations du territoire du SIVOM du secteur de Ligné
- l'avis favorable du bureau syndical réuni le 6 juin 2023

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par les associations,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

| Suffrages exprimés : |                 |                |                               |
|----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Voix pour : 15       | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

- Approuver les montants des subventions de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-après

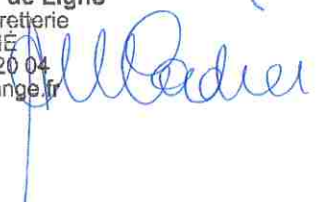
### TOTAUX PAR ASSOCIATION

| ASSOCIATIONS                                    | SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023 | SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2023 | TOTAL 2023 (Fonctionnement+ investissement) |
|---|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne » | 80 378 €                       | 2 800 €                          | 83 178 €                                    |
| Couffé Animation Rurale (CAR)                   | 35 531 €                       | 3 100 €                          | 38 631 €                                    |
| Accueil Enfance Le Cellier                      | 24 860 €                       | 4 100 €                          | 28 960 €                                    |
| <b>TOTAUX</b>                                   | <b>140 769 €</b>               | <b>10 000 €</b>                  | <b>150 769 €</b>                            |

- Approuver l'avenant N°1 à la convention d'objectif 2022-2025 (joint en annexe 1 de la présente note)
- Dit que les subventions d'investissements feront l'objet d'un acompte de 50% sur présentation des devis et que le solde sera versé sur présentation de la facture et dans la limite du montant de celle-ci.

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER  
SIVOM du Secteur de Ligné  
3 place de la Perreterie  
44850 LIGNÉ  
Tél : 02 51 12 20 04  
sivomligne@orange.fr



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 044-244400669-20230621-21062023\_03A-DE